

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX DE TERRASSEMENT

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue Jean Le Bas,

ARRÊTONS

Article 1 :

Le jeudi 28 mai 2026 des travaux dans la rue Jean Le Bas vont être effectués.

La circulation est interdite de l'intersection de la rue Jean Le Bas et la rue du Rollo et le stationnement interdit au droit du chantier afin d'effectuer des travaux de terrassement pour ENEDIS.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et déviations pour travaux par l'entreprise intervenante : DEBELEC

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 5 mai 2026

Pour Monsieur le Maire,
L'adjoint Délégué,

Jean-Claude GUIDAL

